

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du VENDREDI 23 Novembre 1792, 1^{an} premier de la République.

Une Société d'Écrivains patriotes rédige cette Feuille, & les articles des Séances de la Convention nationale sont particulièrement rédigés par le citoyen *Moneflier*, Député de la Lozère à l'Assemblée législative, & aujourd'hui à la Convention nationale. La Société ayant acquis le fonds des Rédacteurs de l'ancienne *Gazette universelle* qui ne doit plus reparaitre, ce Journal aura comme elle, par les correspondances les plus étendues dans toute l'Europe, le mérite de donner les nouvelles les plus fraîches, les plus exactes, & plus qu'elle, celui de propager les principes du régime républicain qui vont former les bases de notre Constitution. La nouvelle Société s'étant chargée d'acquitter les engagements de l'ancienne, les Souscripteurs qui ont éprouvé les trois mois & cinq jours d'interruption, recevront ce Journal deux mois & cinq jours au-delà de l'expiration de leur abonnement; le troisième mois sera remplacé par un exposé succinct & rapide, en douze ou quinze feuilles, de tous les événemens qui se sont passés en Europe, depuis le 10 Août jusqu'au 15 Novembre de cette année. Ce travail important sera bientôt mis sous presse; on pourra juger de son intérêt par celui que présente le *Tableau politique* qui ouvre cette Feuille.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c. est rue Neuve des Petits Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisses particulières.

S U E D F.

De Stockholm, le 30 octobre.

LA santé du jeune monarque est toujours dans un état chancelant, & l'épouse du duc-régent se trouve atteinte d'une maladie grave.

Il vient de sortir de l'hôtel des monnoies une grande quantité de rixdalers nouvellement frappés, & dont le devant offre l'effigie du roi, avec cette inscription: GUSTAVE IV, ROI DE SUÈDE, DES GOTHES ET DES VANDALES: sur le revers, on voit l'écusson des armes du royaume, entouré des mots: DIEU ET AU PEUPLE.

M. l'assesseur d'Aken s'est acquitté, le 27 du présent mois, de son engagement, à la grande satisfaction de la famille royale & de milliers de spectateurs. Après avoir mis le feu à un navire rempli de matières combustibles, dans notre port, il en éteignit les flammes dans l'espace de trois minutes, à l'aide d'une mixture vitriolique. Sa majesté a décoré cet homme ingénieux de l'ordre de Wasa, & lui a accordé un privilège fort étendu; mais les Anglois le récompenseront beaucoup mieux, puisqu'ils lui offrent 500 mille florins pour la découverte d'un secret qui intéresse tant la vie & la prospérité du genre humain.

P O L O G N E.

De Varsovie, le 31 octobre.

Les amis émigrés de la constitution reviennent successivement dans cette résidence: ils paroissent vouloir se former en corps, & se réunir sous l'un des plus zélés collaborateurs de la constitution du 3 mai 1791; savoir, le trésorier Ostrowski, qui se trouve déjà ici, & qui doit être joint incessamment par le général Zajbuzzech.

Les rixes entre les soldats russes & ceux de la République sont plus fréquentes que jamais.

On prétend que M. Descorches, l'ancien ministre de France, accrédité auprès de sa majesté & de la République, au lieu de retourner à Paris, s'est acheminé vers Constantinople, pour s'y acquitter d'une commission importante.

Fin du discours de M. Kossakowski au roi de Pologne.

» La suite & le nœud de ces opérations étoient le secret d'un très-petit nombre de personnes; les autres ne s'y prétendoient que parce qu'ils en ignoroient les motifs & le but. La séduction d'un côté, de l'autre une bonne foi peu éclairée, faisoient, des citoyens les plus vertueux, les prosélytes de l'erreur. Le spectacle déchirant de l'état critique, où la diète de Varsovie venoit de plonger la nation, réveilla la sensibilité de quelques citoyens fideles à leur patrie, & leur fit regarder comme le premier des devoirs, celui d'employer tous les moyens propres à détourner les fléaux qui menaçoient la République. Après avoir armé d'autres monarques contre les progrès dangereux d'une philosophie, pour laquelle il n'y a rien de sacré, la divine Providence avoit réservé à la Pologne une souveraine plus grande encore par sa bienfaisance & la noblesse de ses procédés, que par la terreur de ses armes victorieuses. Oui, cette princesse a gagné pour jamais le cœur des Polonois, en leur donnant l'assurance la plus solennelle, qu'elle mettra au premier rang de ses exploits glorieux, le bonheur qu'elle va leur procurer.

» Cette assurance flatteuse qui a, si j'ose le dire, treffé les premiers nœuds de la confédération qui nous unit, & l'adhésion d'un roi citoyen à ce vœu devenu général, lui imprimant la sanction la plus respectable, & remet entre nos mains toute la plénitude du pouvoir dont puisse user une nation. Nous venons, Sire, invoquer vos lumières, & réclamer vos conseils; daignez nous servir de guide dans cette entreprise pénible, mais salutaire. La pureté de nos intentions qu'atteste le choix de nos dignes marchands, notre éloignement pour toute espèce de persécution, (à moins qu'on ne veuille donner ce nom flétrissant à la justice elle-même),

notre zèle pour la chose publique ; voilà , Sire , les garans de la félicité qui se prépare , & de la stabilité du gouvernement républicain , auquel nous voulons donner pour base la religion catholique , le respect dû au trône , une liberté bien entendue , & la sûreté inviolable des droits de propriété.

» Ferme & constante dans ses démarches , la nation a repris ce caractère de dignité qui a été celui des premiers Polonois. Au-dessus des préjugés , ne cherchant point à captiver les suffrages de la multitude , elle saura pardonner à l'erreur d'un moment , & plaindre ceux qui en ont été les victimes. Ainsi votre majesté trouvant les esprits déjà disposés à opérer le bien , pourra sans peine rendre durable la félicité d'une nation qui n'est pas moins jalouse de maintenir sa tranquillité , l'amour de l'ordre & l'harmonie dans son sein , que d'assurer sa liberté & son indépendance. Ranimez , Sire , le patriotisme des citoyens ; que chaque classe remplisse ses devoirs par le sentiment du bien qui en résulte , sans porter envie à aucune autre ; que la justice , toujours impartiale , ne fasse exception de qui que ce soit ; que tous , également sujets à la loi , nous devenions tous égaux par notre empressement à la remplir ; que la sûreté des droits de propriété soit à jamais le garant de nos prérogatives , & l'appui le plus ferme de nos droits ; qu'enfin la nation lithuanienne , qui se glorifie de vous avoir donné l'être , dont vous avez été un des premiers dignitaires , & dont vous êtes devenu grand-duc en montant sur le trône , recouvre dans toute sa plénitude la jouissance des privilèges que lui assure l'acte d'union. C'est en suivant cette marche que vous parviendrez , Sire , à ramener l'union , & à faire de tous les Polonois un peuple de frères & d'amis : ainsi le meilleur des rois deviendra le plus cheri des pères ».

A L L E M A G N E.

De Coblenz , le 10 novembre.

Les troupes françoises se sont emparées hier de la ville de Limburg sur le Lahn , & quoiqu'elle fût défendue par 15 cents Prussiens , ceux-ci en ont été expulsés avec une perte de 250 , tant tués que blessés. A peine la majesté prussienne eût-elle été informée de ce petit échec , qu'elle fit partir d'ici & des environs , la nuit passée , dix mille hommes d'infanterie ; & ce matin , le roi , accompagné du duc de Brunswick & du prince de Nassau , s'est mis à la tête d'un détachement de cavalerie , pour aller reprendre la place.

A N G L E T E R R E.

Extrait d'une lettre de Londres , du 16 novembre.

On est fort partagé ici sur l'époque de la rentrée du parlement. Vous savez qu'à la clôture de chaque session , le parlement est prorogé à un terme fixe ; & comme ce terme n'est jamais de plus de quarante jours , les prorogations se renouvellent jusqu'au moment où l'on veut le rassembler effectivement : mais alors il est d'usage d'ajouter dans la dernière prorogation cette phrase , que les membres s'assembleront pour l'expédition des affaires. On vient de publier dans la gazette officielle une nouvelle proclamation , qui proroge le parlement au 3 janvier prochain ; mais la formule dont je parle ne s'y trouve pas. On en conclut généralement qu'il y aura une autre prorogation. Cependant les circonstances deviennent urgentes : l'esprit public s'agite , & par des manœuvres secrètes , & par des écrits & des discours publics. Les progrès sensibles du mouvement universel d'insurrections populaires , suscitée par l'étonnante révolution de France , tiennent éveillée l'attention de nos ministres , plus avisés & plus prévoyans que les autres cabinets de l'Europe.

Le texte sur lequel on cherche à animer les esprits , est un sujet très-populaire ; c'est la réforme de la représentation

ationale. Tout le monde est d'accord sur les principes. M. Pitt avoit proposé un plan de réforme au commencement de son premier ministère : l'opposition en proposa un autre l'année dernière , & tous les deux furent sans succès. On craint qu'un premier changement n'en amène de plus grands , si l'on cède à cette impulsion contagieuse. L'esprit de ce gouvernement est de repousser toute innovation dans les institutions fondamentales , à moins que le vœu de la nation , bien distinct & constamment prononcé , ne la rende nécessaire. On craint de porter le marteau dans un vieil édifice où l'on se trouve bien logé , & qu'en voulant corriger un défaut de symétrie , on ne fasse écrouler cette grande fabrique. Cette politique est tellement établie dans les meilleures têtes , qu'on ne doute pas que les chefs de l'opposition ne se réunissent pour écarter les motions qu'on ne manquera pas de faire à la prochaine session pour différentes innovations conformes aux idées nouvelles. Cependant M. Pitt a déclaré à plusieurs personnes qu'il ne s'opposera point au vœu public , dès qu'il se déclarera sans équivoque ; & l'on ajoute qu'il a lui-même une motion toute prête pour un nouveau système de réforme parlementaire. D'un autre côté , les gazettes , notoirement sou-doyés par la trésorerie , ont annoncé que ce ministre est plus éloigné que jamais de favoriser aucun changement important , soit dans les principes , soit dans la pratique de la constitution. Tout cela prouve que M. Pitt est très-désireux sur ses vœux & ses plans. Il est à cet égard , comme à beaucoup d'autres , digne de son père. Dans la guerre de 1756 , le fameux lord Anson demanda à ce grand ministre quel étoit l'objet d'une expédition pour laquelle on lui donnoit des ordres , comme premier lord de l'amirauté. *Savez-vous garder un secret* , lui dit le ministre ? — *En doutez-vous* , répondit Anson — *Et moi aussi* , répliqua Guillaume Pitt , en lui tournant le dos.....

F R A N C E.

NOUVELLES DES ARMÉES.

Lettre du général Labourdonnaie au ministre de la guerre.

Quartier-général de Dermonde , le 18 nov. mbr.

Je dois vous rendre compte , citoyen , que j'ai fait marcher des troupes de Dunkerque pour occuper les villes d'Ypres , de Furnes & d'Ostende ; les deux premières sont en notre possession , ainsi que la ville de Bruges , où j'ai envoyé un bataillon pendant mon séjour à Gand. Nous sommes actuellement les maîtres de l'Escaut , puisque la division que j'ai envoyée sur la rive gauche de cette rivière , vis-à-vis Anvers , s'est emparée de deux petits forts que l'Empereur avoit conquis sur les Hollandois pendant la dernière guerre. Nous sommes en marche sur Anvers , par la rive droite de l'Escaut & s'il est vrai que les Autrichiens aient fait entrer quelques troupes dans la citadelle , nous aurons au moins le plaisir de la difficulté.

En quittant la ville de Gand pour quelques jours , j'y ai laissé l'esprit républicain assez répandu : j'ai donné à la société des amis de la liberté & de l'égalité , l'ouvrage de Parny intitulé : *le Droit des Nations* , en me chargeant de leur imprimer en flamand cinq cents exemplaires de cet ouvrage classique. Je leur ai donné aussi une année d'abonnement de la feuille villageoise , leur recommandant cet ouvrage comme propre à faire connoître à l'homme ses devoirs que les droids.

Ces habitans témoignent une grande joie d'être délivrés du joug des Autrichiens.

Je suis fort aise de pouvoir rendre justice à la bonne conduite des vainqueurs de la Baffille : le maréchal-de-camp Champmorin , à qui j'ai donné le commandement des trois divisions de la gendarmerie , est fort content de l'ordre

de la di
l'attaque
de vive
l'Escaut.

Seconde

Je voi
Bas rece
avant-ga
lière , fi
magistra
prêts à
de frater
verai ce
ter. No
pas aussi
dera qu
m'en pr

Extra

Les P
dans Ma
pas bal
Ils avoie
de se ca
c'est le j
que , pa
qués par
tirés. L
comman
mes &
qui me
hommes
la Lohm
qu'au-d
prudent
en arrie
en visite
postes e
en force
me réun
tourner
mité de
Je vai
vous aff
ce que
va m'ar
de prév
tous les
J'espere
peu que

Le m
national
l'assembl
dans un
par un
Mal, r
à la pla
Le prem

de la discipline qu'elles observent. Je les avois chargées de l'attaque de Varneton, parce qu'il falloit enlever ce poste de vive force; elles occupent actuellement la rive gauche de l'Escaut.

Seconde lettre du général Labourdonnaie au ministre de la guerre.

Route de Malines à Anvers, le 19 novembre.

Je vous annonçai hier, citoyen, que les habitans des Pays-Bas recevoient avec plaisir les armées de la république; mon avant-garde, commandée par le maréchal-de-camp Lamorlière, fit son entrée hier 18, dans la ville d'Anvers. Les magistrats lui répondirent sur sa demande, qu'ils étoient prêts à lui remettre les clefs, & à répondre aux sentimens de fraternité que la république françoise leur offroit. J'arriverai ce soir à Anvers; & je saurai si la citadelle doit résister. Notre artillerie de siège est embarquée, & n'arrivera pas aussi-tôt que le corps d'armée; mais elle ne nous retardera que peu de jours, & le général Dumouriez pourra m'en prêter, si cela devient nécessaire.

Extrait d'une lettre du général Custine au ministre de la guerre.

Homburg, le 19 novembre.

Les Prussiens se vantoient déjà de me renfermer bientôt dans Mayence, de pouvoir bientôt m'y bombarder. Je n'ai pas balancé d'aller les attaquer, malgré ma grande infériorité. Ils avoient fait la faute de prendre des cantonnemens, au lieu de se camper. J'avois pris des moyens pour être instruit, & c'est le jour même de leur arrivée dans ces cantonnemens, que, par une marche de douze lieues, je les aurois attaqués par-tout; mais, prévenus de ma marche, ils se sont retirés. Le seul colonel Houchard a pu joindre l'avant-garde commandée par Heben; il lui a tué plus de deux cents hommes & blessé plus de quatre cents; d'après tous les rapports qui me sont arrivés depuis. C'est ainsi qu'avec douze mille hommes en campagne, & neuf mille seulement au bord de la Lohr, le jour de l'action, j'ai fait retirer les Hessois jusqu'au-delà de Marbourg, & que les Prussiens n'ont pas cru prudent de mettre leurs avant-postes à moins de deux lieues en arrière de la Lohr. Leurs patrouilles viennent seulement en visiter les bords; les miennes en font autant. Mes avant-postes en font aujourd'hui à quatre ou cinq lieues, & je tiens en forces tous les défilés des montagnes de manière à pouvoir me réunir en huit heures, si les Prussiens se déterminoient à tourner ces montagnes pour arriver vers la plaine, à l'extrémité de laquelle j'ai une position reconnue.

Je vais aujourd'hui continuer mes reconnaissances, & j'ose vous assurer que s'il m'arrivoit quelque événement fâcheux, ce que je ne puis penser, étant trop près du moment où il va m'arriver des moyens, ce ne seroit ni faute de soins ni de prévoyance de ma part, ni même faute d'avoir employé tous les moyens politiques, ainsi que vous avez pu le juger. J'espère encore que nous étonnerons par nos résultats, pour peu que la saison puisse encore nous seconder.

De Paris, le 23 novembre.

Le ministre de l'intérieur & un secrétaire de la convention nationale, se sont rendus avant-hier au soir dans la salle de l'assemblée pour numéroter & signer toutes les pièces trouvées dans un trou pratiqué dans un mur du château, & remises par un ouvrier au ministre de l'intérieur.

Malgré la lettre du citoyen d'Ormesson, où il renonçoit à la place de maire, il a été ballotté avec le citoyen Luillier. Le premier a obtenu 4910 suffrages, & le second 4896. Le

citoyen d'Ormesson a été proclamé maire. S'il persiste dans son refus, il faudra procéder à une nouvelle élection.

COMMISSION DU TEMPLE.

Bulletin du 21 novembre.

L'indisposition de Louis diminue sensiblement; le petit lait continue de faire couler la bile; le pouls est calme, il y a encore un peu de toux ce soir, mais le sommeil est bon: nous espérons que le malade sera incessamment en état d'être purgé.

Signé, LE MONNIER, P. M. P.

M^{lle} Elisabeth continue d'être enrhumée. Nous avons observé ce matin quelques signes de détente dans la facilité qu'elle a eue de se moucher; la voix reste enrouée; il n'y a aucun mouvement de fièvre.

Signé, LE MONNIER, P. M. P.

Certifié conforme à l'original,

Les commissaires de la commune au Temple.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Grégoire.)

Supplément à la séance du mercredi 21 novembre.

Lebrun, ministre des affaires étrangères, a envoyé des renseignemens sur la conduite de Desportes, résident de France aux Deux-Ponts: bien loin d'avoir pris part à l'expédition du duc des Deux-Ponts contre les patriotes du bailliage de Bergzaben, Desportes a tenu à ce prince le langage d'un vrai républicain; il lui a dit ces propres paroles: *Mon pays a conquis la liberté, comment pourrais-je concourir à opprimer ses prosélytes?* — La lettre du ministre a été renvoyée au comité diplomatique.

Le citoyen Egalité a demandé que sa fille, qui est en Angleterre pour apprendre la langue angloise, fût exceptée de la loi contre les émigrés. Cette demande a été renvoyée au comité de législation.

On a fait lecture d'un discours de Thomas Payne sur le procès de Louis XVI. Cet opinant pense qu'il faut procéder avec maturité au jugement du ci-devant roi, & qu'on ne doit pas attacher moins d'importance à cette affaire qu'à celle des voleurs de garde-meuble, auxquels il avoit été accordé un sursis. Quant à l'inviolabilité réclamée en faveur d'un nationicide, Payne est d'avis que ce mot *inviolabilité* ne puisse jamais être prononcé dans une assemblée d'hommes libres. On a ordonné l'impression du discours de Thomas Payne.

Une lettre relative à la fuite du général Montesquiou a fourni à Brissot l'occasion de faire, au nom du comité diplomatique, un rapport sur le traité conclu par ce général avec les magistrats de Genève; ce rapport étoit accompagné d'un projet de décret qui a été adopté en ces termes:

1°. « La convention nationale autorise le pouvoir exécutif provisoire à requérir, d'ici au premier décembre prochain, l'évacuation complète des troupes suisses du territoire de Genève: si l'évacuation a lieu, les troupes françoises respecteront la neutralité & l'indépendance de Genève.

2°. « La convention nationale passe à l'ordre du jour sur le surplus du traité conclu par Montesquiou. »

Le ministre de la justice a annoncé que le citoyen Lacoste, ex-ministre de la marine, étoit dans les prisons de l'Abbaye.

Le ministre de l'intérieur a dit que la démarche qu'il avoit faite hier, & relative à l'intéressante découverte faite aux Thuilleries avoit déjà été noircie par la calomnie; mais deux citoyens ont été témoins de l'ouverture & de la translation du dépôt. Roland a demandé si, toutes les fois qu'il auroit des soupçons sur des choses intéressant la république, il faudroit qu'il vint à la convention demander des commissaires. On a passé à l'ordre du jour, & Roland est sorti couvert d'applaudissemens.

On a procédé à la nomination des douze membres qui doivent examiner les pièces trouvées par Roland; les membres des précédentes législatures sont exclus de cette commission, qui est autorisée à décerner des mandats d'arrêt dont l'exécution n'aura lieu qu'autant qu'ils seront signés par les deux tiers de la commission.

Séance du jeudi 22 novembre.

On fait lecture d'une adresse de la société des amis de la révolution établie à Londres. Les membres de cette société angloise expriment vivement l'intérêt qu'ils prennent aux succès des armes de la république française; succès qui préparent la chute prochaine des tyrans & des trônes. La convention a décrété que cette adresse seroit imprimée, & envoyée aux 83 départemens.

La section de la Fraternité a envoyé une pétition, dans laquelle elle demande que les sections de Paris soient autorisées à nommer, avant le maire, les autres membres de la municipalité. Cette pétition a été renvoyée au comité de législation, qui fera son rapport samedi prochain.

On a ajourné à lundi prochain la discussion d'un projet présenté par FERMOND, au nom du comité des finances, & tendant à déterminer un mode pour retirer de la circulation tous les billets de confiance.

Saladin, au nom du comité de législation, a fait un rapport sur la demande faite hier par le citoyen *Egalité*. Ce citoyen demandoit qu'on exceptât de la loi contre les émigrés la citoyenne *Egalité* sa fille, la citoyenne Sillery, institutrice de sa fille, & deux autres citoyennes à son service, toutes quatre de retour de Londres depuis quelques jours. Le comité a pensé que la convention devoit passer à l'ordre du jour, motivé sur ce que les personnes, voyageant ou résidant hors du royaume, pour acquérir des connoissances ou achever leur éducation, ainsi que les personnes à leur service, étoient naturellement exceptées de la loi.

Camus a combattu le projet du comité. Après quelques débats, ce cas particulier a été renvoyé au comité, qui doit présenter incessamment des dispositions générales sur les exceptions.

La commission des douze, nommée hier, & chargée d'examiner les papiers découverts par le ministre Roland, a annoncé, par l'organe d'un de ses membres, qu'elle avoit lancé un mandat d'arrêt contre le citoyen Dufresne-Saint-Léon, directeur-général de la liquidation. Le juge de paix, Mathieu, chargé de mettre le mandat à exécution, & d'apposer les scellés sur les papiers du prévenu, s'est transporté chez le citoyen Dufresne, qui lui a déclaré qu'il n'étoit pas chez lui; qu'il logeoit chez sa femme, à laquelle tout appartenoit dans la maison. Cette déclaration a embarrassé le juge de paix; il n'a pas osé mettre les scellés; parce que les ordres dont il étoit porteur ne faisoient aucune mention de la femme Saint-Léon. Il est revenu à la commission; il a fait part de son embarras, & la commission a arrêté que les scellés seroient apposés chez la citoyenne de Saint-Léon, en présence de deux de ses membres. Après avoir rendu compte de ce fait, le rapporteur de la commission a prié la convention d'aviser aux moyens de faire remplacer le citoyen Dufresne-Saint-Léon, dont les fonctions étoient trop importantes pour rester un seul jour sans exercice.

Sur la motion de Cambon, le pouvoir exécutif a été chargé de remplacer promptement le citoyen Dufresne-Saint-Léon.

Comme on parloit de ce prévenu, on a reçu de lui une lettre par laquelle il demandoit la faveur d'être entendu à la

barre. Sur cette demande, la convention a passé à l'ordre du jour, ainsi que sur la proposition de mander à la barre le citoyen Mathieu.

On a fait lecture d'une lettre du général Biron, qui demandoit, en faveur de sa femme actuellement en Angleterre, une exception à la loi contre les émigrés.

Buzot & plusieurs autres membres pensoient que la citoyenne Biron devoit être traitée de la même manière que la citoyenne *Egalité*. En conséquence, ils demandoient qu'un décret semblable traitât également ces deux citoyennes.

Après de longs débats, la convention, sur la motion de Camus, a passé à l'ordre du jour, par le motif que la loi des exceptions n'est pas achevée, & a renvoyé les deux pétitions au comité.

La ville de Marseille a fait des avances considérables pour approvisionner les départemens qui l'avoisinent; elle réclame également à titre d'avance, 2 millions 2 cents mille livres. Renvoyé aux comités d'agriculture & de commerce.

On a proclamé les noms des quatre commissaires qui doivent se transporter dans les Isles-du-Vent; ce sont les citoyens Chrétien, Coroller, Jeannet & Antonelle.

Le corps municipal de Paris devoit être composé de 48 membres; il n'y en a pas dix qui assistent régulièrement à ses séances: cependant les affaires se multiplient; cependant les élections ne seront guères achevées que dans deux mois. La municipalité de Paris demande que ses membres absens puissent être suppléés par une commission provisoire. Le comité de division a été chargé de faire demain son rapport sur la pétition de la municipalité de Paris.

On a discuté la suite du projet sur les émigrés.

On a lu une lettre de Mouton, commandant une flotille partie de Dunkerque pour se présenter devant Ostende, avec la résolution de s'ensévelir dans les flots avec son équipage, plutôt que de céder le pavillon tricolore. L'intéressant rapport, mais un peu long, que fait le capitaine Mouton de la reddition déjà connue de la ville d'Ostende, doit être lu dans son entier, & la transcription en sera donnée demain.

Une lettre de Dumouriez a été l'objet d'une discussion très-vive. Dumouriez, dont les troupes ont beaucoup souffert par le retard de l'arrivée des convois, demande d'être autorisé à passer, avec l'entrevue des commissaires Malus & Petit-Jean, les marchés des objets nécessaires pour la fin de l'expédition de la Belgique. Dumouriez demande encore d'autoriser d'Espagnac, ci-devant abbé, à tirer sur le trésor public pour une somme de trois cents mille livres, à l'effet de fournir à l'armée de la Belgique le numéraire nécessaire.

Cambon a observé que plus un général étoit victorieux, moins on devoit mettre de moyens pécuniaires à sa disposition. Au surplus, le sévère & utile Cambon n'a vu dans cette demande du général, trompé sans doute, qu'un tripotage de l'agioteur abbé, ci-devant ami de Calonne, & poursuivi comme frippon, même sous l'ancien régime. Les dénonciations contre l'abbé se sont multipliées; les agents aristocrates, qui sont encore dans les bureaux de la guerre, n'ont pas été épargnés, comme méritant la même justice; & il a été décrété que Malus, Petit-Jean & d'Espagnac seroient arrêtés & traduits à la barre.

On a lu plusieurs autres lettres de Dumouriez au ministre sur le même objet, qui ont été renvoyées aux comités. La discussion, qui s'est établie sur cette correspondance, contient quelques détails curieux, sur lesquels nous reviendrons.

M O N E S T I E R.